

Session 2017 2019

Faire de l'eau une ressource pour l'aménagement

- 1 - Région Grand Est
Bassin versant du Rupt de Mad (Meuse, Moselle et Meurthe-et-Moselle)
- 2 - Région Grand Est
Communauté d'agglomération d'Épinal, bassin versant de la Moselle (Vosges)
- 3 - Région Bourgogne-Franche Comté
Territoire du « Grand Auxerrois » et du bassin médian de l'Yonne (Yonne)
- 4 - Région Occitanie
Territoire de l'Aubrac-Margeride et des bassins amont du Bès et de la Truyère (Lozère)
- 5 - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Métropole Aix Marseille Provence, bassins versants de l'Huveaune, du Jarret, de l'Arc, de la Cadière (Bouches-du-Rhône)
- 6 - Guyane
Communauté d'agglomération du Centre Littoral, bassins versants du Mahury et de Cayenne



Source : DGALN/DHUP/AD1 (Bureau des stratégies territoriales)
Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCSI